

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

**N° 2025/05/27/22 - OBJET : Approbation axes politiques du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES)**

Le vingt-sept mai deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-trois mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Etaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, LAFFITTE Patrick, REYNOUD Henri, FABRE Thierry, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre CALLET,

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Marc FUSAT, Alexandre WAJS à J-C CARRÉ, Emilie GERMAIN à Bernadette SAMUEL, Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET et Christine GARCIN-GOURILLON.

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Fabienne CITI

Madame le Rapporteur précise qu'un projet culturel scientifique éducatif et Social (PCSES) détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement, propre à chaque territoire. Il pose clairement la question du rôle de la bibliothèque dans son environnement et y apporte des réponses précises. C'est un document qui définit les grandes orientations et les stratégies de la bibliothèque en tenant compte de toutes ses missions. Il est un élément essentiel pour la conduite d'un établissement.

Madame le rapporteur indique à l'assemblée que la commune s'est dotée d'un tel document en Février 2015 et que celui-ci doit être revu au regard d'objectifs nouveaux. Madame le rapporteur indique enfin que les axes du PCSES doivent être présentés et validés en conseil municipal.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Vu** le document synthétique faisant ressortir les axes de développement prioritaires du futur PCSES et leurs motivations tel qu'annexé à la présente délibération

**APPROUVE** le document annexé faisant ressortir les axes politiques du futur PCSES et leur motivation

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le :

03 JUIN 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Bernadette SAMUEL**

**Jean-Christophe CARRÉ**

Publication sur le site de la mairie le :



03 JUIN 2025

